

4 - Réserver un nom de domaine

Description

Cette étape n'est pas obligatoire, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, internet est un moyen de communication extrêmement important. Si vous désirez faire connaître votre entreprise, je ne peux que vous conseiller d'avoir votre propre site web ! Mais pour cela, il vous faut un nom de domaine, un nom de site, qui se doit d'être parlant et approprié. Ici encore, faites attention au noms de domaine déjà réservés.

Comment-faire

Pour faire votre réservation, rendez-vous sur le site d'un hébergeur. Je vous propose de vous rendre sur le site d'OVH <https://www.ovh.com/fr/domaines/> qui est une entreprise française reconnue dans le domaine, mais libre à vous de choisir l'hébergeur de votre choix. Il vous suffit de taper le nom de domaine que vous souhaitez et il vous dira si celui-ci est déjà réservé ou non.

Entre nous, je vous conseille de bien regarder afin de ne pas choisir un nom de domaine qui ressemble fortement à un autre.

Par exemple, si je choisi de réserver le nom de domaine consultinnov.com, mais que le nom consultinnov.fr est déjà pris par quelqu'un d'autre, il y a de fortes chances pour que mes utilisateurs ou clients se fourvoient lorsqu'ils voudront consulter mon site web. De plus, il pourrait aussi y avoir une concurrence qui n'a pas lieu d'être en termes de référencement naturel.

Une fois que vous aurez trouvé le nom de domaine qui vous va, n'hésitez pas et réservez -le avant que quelqu'un le fasse à votre place ! Bien sûr, cela à un coût, mais qui ne va en général pas au delà des 10€.